

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2767

commission principale : finances et institutions

objet : **Compte administratif 2004 - Programmation pluriannuelle d'investissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 21 décembre 2001, le conseil de Communauté a décidé de gérer l'investissement communautaire en autorisations de programme et crédits de paiement (AC/CP) et a adopté la liste des opérations à réaliser pendant le mandat pour une capacité d'investissements de :

- 1 150 M€ pour le seul budget principal, c'est-à-dire financé par le contribuable de la fiscalité directe locale,
- 185 M€ pour le budget de l'assainissement, c'est-à-dire financé par l'utilisateur qui paie la redevance d'assainissement,
- et 77 M€ pour le budget des eaux, c'est-à-dire financé par l'utilisateur qui paie ses consommations d'eau potable.

L'affectation du financement aux opérations se fait en respectant un processus décisionnel qui place la décision, au niveau de l'exécutif communautaire, du Bureau délibératif ou du Conseil.

Au 31 décembre 2004, 719 projets (80 %) ont reçu un financement pour un montant total d'autorisations de programme en charge nette de 922,7 M€ pour le budget principal, 54,5 M€ pour le budget des eaux et 208,8 M€ pour le budget de l'assainissement. La capacité de financement votée en 2001 est mobilisée à 84 % à la fin de l'année 2004.

A cette date, le montant de la réalisation est en charge nette avec 391,2 M€ pour le budget principal, 28,1 M€ pour le budget des eaux et 101,7 M€ pour le budget de l'assainissement. Les montants réalisés en 2004 sont respectivement de 165,2 M€, 8,3 M€ et 32,9 M€.

Le taux de réalisation cumulée des autorisations de programme individualisées pour les années 2002 à 2004 est de 51 % en dépenses (875,3 M€) et de 66 % en recettes (353,2 M€) sur l'ensemble des budgets. Ces chiffres sont détaillés dans les tableaux ci-joints par thème.

En 2004, cent quarante-deux opérations ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 141,6 M€ sur l'ensemble des budgets : cinquante-cinq opérations inscrites à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) ont été présentées dans le cadre du processus décisionnel pour une première individualisation avec un montant de 39,8 M€, quatre-vingt-sept opérations ont fait l'objet d'une individualisation complémentaire, afin notamment de lancer les travaux, pour un montant en charge nette de 101,7 M€.

1 - Structure géographique et fonctionnelle de la PPI

La communauté urbaine de Lyon exerce des compétences au service des Communes dans le cadre d'une démarche de proximité mais son action réside dans la réalisation d'équipement d'agglomération. Cette double vocation se reflète dans la structure de la PPI.

Les opérations peuvent être classées en quatre grandes catégories :

- des équipements de zones concernant plusieurs communes comme les zones industrielles ou les déchetteries,
- des opérations d'intérêt communal, comme la voirie de proximité, certaines voiries, des aménagements d'espaces publics ou pour la politique de la ville,
- des opérations d'intérêt d'agglomération, comme les équipements du contrat de plan ou la salle 3000,
- des équipements structurants de services urbains comme les réseaux d'assainissement, la station d'épuration à Pierre Bénite, l'usine d'incinération à Gerland.

Les investissements nécessaires au fonctionnement des services communautaires sont à dissocier et représentent une part mineure de la charge nette de la PPI (6,4 % sur 2002-2004).

Le niveau de réalisation, cumulé en 2002-2004 en charge nette, fait apparaître que sur un total de 521 M€, 49,8 % des montants réalisés concernent les grands projets d'agglomération et les équipements structurants de services urbains et 43,7 % portent sur les opérations communales, de proximité ou de zones.

2 - Eléments d'analyse par autorisations de programme globales

Pour chaque autorisation de programme globale qui correspond à un thème du plan de mandat, le développement suivant présente les montants comparatifs réalisés en charge nette, pour les années 2003 et 2004, ainsi que des éléments d'explication des variations d'un exercice à l'autre.

- Développement économique : montant réalisé en 2003 : 3,9 M€, réalisé en 2004 : 6,2 M€.

L'autorisation de programme globale : le "développement économique" comprend principalement les secteurs d'aménagement à dominante économique ; Porte des Alpes à Saint Priest, Gerland à Lyon 7°, Confluence à Lyon 2° et Vaise à Lyon 9° et les opérations de requalification de zones industrielles.

2003 a vu l'encaissement d'importantes recettes liées à l'achèvement d'opération comme la première tranche du parc de Gerland (13 M€ en 2003). Ces recettes n'ont pas été aussi élevées en 2004, à l'exception du remboursement d'une avance de 3 M€ à la Sem Lyon-Confluence.

En dépenses, la ZAC Long de Feuilly à Saint Priest a consommé 13,6 M€ au total sur 18 M€ dont 0,2 M€ en 2004.

On assiste en 2004 à la montée en puissance de la réalisation des aménagements pour la requalification de zones industrielles amorcée fin 2003 avec l'identification de neuf zones. Ce sont essentiellement des travaux de signalétique et de voirie qui ont été menés, notamment dans la vallée de la chimie (0,7 M€). Le projet de ZAC du pôle agroalimentaire à Corbas se poursuit (2,4 M€ en 2004).

A Gerland, la réalisation du boulevard scientifique s'est poursuivie avec l'aménagement du carrefour Perrin-Jean Jaurès et, à Vaise, dans le quartier de l'Industrie ont été réalisées, en 2004, des dépenses de travaux pour respectivement 2,4 M€ et 2,3 M€.

- Grands équipements d'agglomération : montant réalisé en 2003 : 23,4 M€, réalisé en 2004 : 40,9 M€.

La salle 3000 et ses aménagements périphériques (parking et voirie du boulevard Poincaré) sont entrés en phase de pleine réalisation puisque les marchés de travaux ont été notifiés en 2003. Au total, l'autorisation de programme globale est réalisée à 50 % à la fin de l'année 2004 avec 82 M€ dépensés de 2002 à 2004 sur 163,2 M€ individualisés.

- Contrat de plan : montant réalisé en 2003 en charge nette : - 19,5 M€, réalisé en 2004 en charge nette : 4,6 M€.

Comme pour l'autorisation de programme globale "développement économique", l'évolution 2003-2004 de la charge nette est fortement liée aux recettes. L'achèvement de l'Ecole normale supérieure (ENS) avait notamment généré 25,6 M€ de recettes en 2003, alors qu'en 2004 cette autorisation de programme ne totalise que 5,6 M€ de recettes. Les dépenses sont restées stables globalement et portent principalement sur l'INRP (4,2 M€), l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) (1,7 M€) et l'école d'infirmières Rockefeller (3,2 M€).

- Déplacements urbains : montant réalisé en 2003 : 59,6 M€, réalisé en 2004 : 63,4 M€

L'autorisation de programme globale "déplacements urbains" comprend quatre grandes catégories d'opérations : les opérations globalisées de voirie de proximité, les opérations de voirie d'un montant supérieur à 200 K€, les opérations liées à l'amélioration du trafic routier et des infrastructures et les opérations d'aménagement connexe aux lignes de tramway.

L'augmentation de 6 M€ en dépenses est due à un mouvement de 9,2 M€ en dépenses compensé en recettes de fonctionnement pour un échange foncier avec la ville de Lyon pour les parcs de stationnement, suivant les préconisations de la Chambre régionale des comptes en 1999 et la délibération du conseil de Communauté en date du 16 février 2001.

Les dépenses de voirie de proximité ont été maintenues à 30 M€. Des actions ont été menées en matière de sécurisation des tunnels (2,1 M€) et de régulation du trafic (Criter) (4,2 M€).

2004 a vu l'achèvement des travaux d'extension de la ligne de tramway T2 à Saint Priest et les derniers paiements pour les aménagements connexes. En revanche, les travaux concernant LEA ont débuté en 2004, notamment dans le secteur de la Vilette à Lyon 3° avec 1 M€ de dépenses.

Au titre de la voirie individualisée, des opérations comme celle du boulevard urbain Demonchy à Caluire et Cuire (+ 2,1 M€) ou les travaux du parc de stationnement de Saint Georges (+ 1,2 M€) se sont poursuivis.

A Bron, Curis au Mont d'Or, Fontaines Saint Martin, Lyon 3°, Oullins, Rochetaillée sur Saône, Vaulx en Velin et Villeurbanne, huit opérations de voirie se sont terminées en 2004.

- Habitat et politique de la ville : montant réalisé en 2003 : 5,6 M€, réalisé en 2004 : 3,4 M€.

L'année 2004 a vu en matière de politique de la Ville le montage du premier dossier de renouvellement urbain auprès de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru) et le lancement de nombreuses procédures de marchés publics relatives aux quatre grands projets de Ville (Vénissieux, la Duchère, Vaulx en Velin et Rillieux la Pape) et aux deux opérations de renouvellement urbain (Bron et Saint Priest). Cela se traduit par un fléchissement des dépenses en 2004, la plupart des études et des acquisitions foncières ayant été mandatées en 2003.

Néanmoins, des opérations dans les quartiers Terraillon et Parilly à Bron, pour le centre commercial de Vénissy et le secteur Mont Blanc à Rillieux la Pape ont généré des dépenses de 1,8 M€ en 2004.

Il y a lieu de préciser qu'une partie des actions en faveur de la politique de la Ville et de l'habitat repose sur des aides versées aux organismes partenaires et une dynamique d'acquisitions foncières. Les conséquences financières se traduisent en section de fonctionnement et sur l'autorisation de programme d'investissement foncier.

- Aménagement urbain et espaces publics : montant réalisé en 2003 : 13,7 M€, réalisé en 2004 : 19,1 M€.

Cette autorisation de programme comprend plusieurs projets-phares du mandat tels que l'aménagement des berges du Rhône, le pôle sportif et de loisirs du Carré de Soie à Vaulx en Velin et le développement des modes doux qui s'est poursuivi en 2004 (4,3 M€).

La livraison de l'espace Dauphiné à Lyon 3° et les acquisitions foncières pour le parc automobiles Burdeau à Lyon 1er ont été réalisées en 2004 (4 M€).

La montée de la Grande Côte, le secteur Griffon sur les pentes de la Croix-Rousse ainsi que le hameau de Trêves Pâques à Collonges au Mont d'Or ont fait également l'objet de travaux en 2004 pour la somme de 2,3 M€.

- Investissement foncier : montant réalisé en 2003 : 7,9 M€, réalisé en 2004 : 4 M€.

En 2004, l'activité foncière pour le compte de tiers a été de 45 M€ en dépenses et en recettes. La constitution de réserves foncières a été dotée de crédits supplémentaires en 2004, principalement pour le logement social. Le programme en matière d'habitat social présenté en automne dernier au conseil de Communauté a conduit à une augmentation de 6 M€ le programme d'acquisitions foncières.

- Ecologie urbaine : montant réalisé en 2003 : 6,1 M€, réalisé en 2004 : 10,4 M€.

Cette autorisation de programme globale finance principalement les opérations de la collecte et du traitement des déchets et la gestion des eaux de ruissellement et des réseaux hydrauliques de protection incendie.

La mise aux normes de l'usine d'incinération à Gerland (34 M€) a commencé en 2003 par des études et par la consultation des entreprises. Elle s'est poursuivie en 2004 (+ 2,3 M€), étant entendu que la mise en conformité de l'usine aux normes européennes doit être achevée fin 2005.

Une déchetterie a été terminée et livrée à Décines Charpieu en 2004 (0,7 M€), la déchetterie de Lyon 9° est en cours de construction (1,6 M€ en 2004).

Enfin, l'action en matière de réseaux hydrauliques, gestion des eaux pluviales et de ruissellement s'est renforcée en 2004 (+ 0,9 M€).

- Maintenance et renouvellement : montant réalisé en 2003 : 11,8 M€, réalisé en 2004 : 13 M€.

Cette autorisation de programme globale regroupe les opérations globalisées nécessaires au fonctionnement de l'administration communautaire : l'informatique, les bâtiments, les mobiliers et les véhicules.

La plupart des dépenses sont restées stables entre 2003 et 2004 à l'exception de celles liées à la mise en place du nouveau logiciel de gestion des ressources humaines (+ 0,7 M€) et des acquisitions de poids-lourds pour la direction de la propreté avec un renouvellement important (+ 3 M€), compensant l'absence de dépenses en 2003.

- Budget annexe des eaux : montant réalisé en 2003 : 8,8 M€, réalisé en 2004 : 8,3 M€.

- Budget annexe de l'assainissement : montant réalisé en 2003 : 53,3 M€, réalisé en 2004 : 32,9 M€.

Ces autorisations de programme globales comprennent les investissements propres aux activités de production et distribution de l'eau potable et de traitement des eaux usées : la sécurité de la ressource, les branchements, les stations d'épuration, les travaux sur les réseaux y compris dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Au cours de l'année 2004, dix-sept opérations du budget assainissement ont fait l'objet d'un passage en processus décisionnel pour une augmentation totale de 2,1 M€ en dépenses et d'1 M€ en recettes et dix opérations du budget des eaux ont également été augmentées d'un montant total de 0,6 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes.

Concernant les travaux pour la distribution d'eau potable, le montant réalisé pour des opérations liées à la sécurisation des réseaux et la mise en place de dispositifs antipollution a été de 1,9 M€ en 2004.

Par ailleurs, la deuxième tranche des travaux de mise en place de la barrière hydraulique a été lancée en 2004, pour un montant de 1,4 M€.

Les travaux de réhabilitation et de déviation des réseaux pour Lyon-Confluence, qui ont débuté en 2003 (1,4 M€), se poursuivent avec 2,2 M€ en 2004 pour les réseaux d'assainissement d'eau potable.

Le budget d'assainissement 2004 est marqué par une forte diminution des dépenses relatives à la modernisation de la station d'épuration de Pierre Bénite qui est en voie d'achèvement (15,4 M€ en 2004 pour 31,4 M€ en 2003). Réalisés à 75 % environ ces travaux de modernisation, qui ont débuté en mars 2002, seront achevés durant l'été 2006.

Il est également à noter que la dépense de 3,6 M€ afférente, en 2004, au collecteur de Vaulx en Velin quartier nord, est compensée par une recette de 3,9 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE**Constate :**

a) - la réalisation des autorisations de programme votées à la clôture de l'exercice 2004, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2004, à hauteur de :

- budget principal

. 922,75 M€ individualisés,
. 391,22 M€ réalisés au total pour le budget principal ;

- budget annexe des eaux

. 54,55 M€ individualisés,
. 28,11 M€ réalisés au total pour le budget annexe des eaux ;

- budget annexe de l'assainissement

. 208,82 M€ individualisés,
. 101,70 M€ réalisés au total pour le budget annexe de l'assainissement ;

b) - la réalisation par autorisations de programme individualisées figurant dans les tableaux joints en annexes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,